



**Coalition d'aide  
aux victimes  
de la pyrrhotite**

Le 6 janvier 2017

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Nouvelle aide provinciale et taux de pyrrhotite à partir de 0.23%.**

#### **Deux bonnes nouvelles pour ce début d'année 2017 !**

Certains combats ne sont pas toujours spectaculaires, mais la CAVP continue toujours de travailler plusieurs dossiers de front, afin de venir en aide aux victimes de la pyrrhotite en Mauricie.

Les présentes annonces sont le fruit de certains dossiers prioritaires qui ont faits l'objet de suivis et d'actions continues de la part de la CAVP au cours de la dernière année.

Le 5 octobre 2016, M. Alain Gélinas, président, Michel Lemay, Vice-président et Steeve Guy, coordonnateur à la CAVP se sont rendu à une rencontre à Québec, afin de participer à des échanges avec des représentants du gouvernement du Québec, touchant divers enjeux et afin de faire débloquer certains dossiers.

#### **L'année 2017 commence bien et les efforts de la CAVP, récompensés !**

#### **Nouvelle aide financière pour 2017 :**

Lors de la rencontre du 5 octobre dernier, la CAVP avait fait valoir que l'aide d'urgence de \$5M fournie en juin 2016 par le gouvernement du Québec avait fait l'objet de démarches laborieuses et quoique la bienvenue, celle-ci était arrivée trop tardivement pour amorcer suffisamment de travaux de réparation en 2016. La CAVP avait demandé pour 2017 une aide financière plus substantielle et que les annonces soient faites au début de l'année, ce qui est maintenant le cas.

La CAVP se dit très heureuse de l'annonce de cette nouvelle aide financière de \$17M du gouvernement du Québec pour 2017, qui s'additionnera à celle de \$10M déjà promise par le gouvernement Trudeau. Donc, \$27M en 2017 pour venir en aide aux familles aux prises avec le problème de la pyrrhotite.

### **Égalité dans le traitement des dossiers ayant 0.23% et plus de pyrrhotite :**

En 2016, la CAVP avait constaté que les maisons couvertes par un plan de garantie pouvaient être éligibles à partir de 0.23% de pyrrhotite, tandis que les maisons ayant accès au programme d'aide du gouvernement du Québec (SHQ), ne pouvaient être éligibles que si leurs taux de pyrrhotite étaient de 0.30% et plus, ce qui créait des inégalités inacceptables pour les victimes.

Ce sujet avait fait l'objet de discussions, lors de la rencontre avec les représentants du gouvernement, le 5 octobre 2016.

Les représentants de la CAVP avaient donc débattu ces points et nous sommes heureux de ces deux annonces importantes. Alain Gélinas mentionne *que cette nouvelle aide financière viendra aider plusieurs familles et qu'elles seront en mesure de démarrer plus rapidement les actions visant à faire réparer leurs résidences*. Cette annonce en ce début 2017, permettra aux victimes de soumettre leurs demandes plus rapidement auprès de leur municipalité ou leur MRC, responsables de l'application de ce programme d'aide. Cela permettra aussi aux victimes d'obtenir davantage de soumissions pour réaliser ces travaux.

Pour Michel Lemay, *la mise en place de la cote uniforme de 0.23% de pyrrhotite éliminera plusieurs iniquités et permettra aux victimes couvertes ou non par un plan de garantie d'être traité de la même manière et contribuera à débloquer certains dossiers dont le taux de pyrrhotite se situait entre 0.23% et 0.30%. Pour nous, cela était une question de principe et d'équité envers les victimes.*

### **Mention au député Marc H. Plante :**

La CAVP joue son rôle et continuera de le faire, tant que ce dossier ne sera pas mené à terme. Toutefois, M. Gélinas, M. Lemay ainsi que le conseil d'administration de la CAVP souhaitent souligner le travail acharné de certains partenaires, dont M. Marc H. Plante et son attaché politique M. Guillaume Normandin.

Étant consciente qu'il n'est pas toujours facile de faire avancer ce genre de dossier au sein de l'appareil gouvernemental, la CAVP a été en mesure de voir et apprécier les efforts de ceux-ci en 2016 et aux noms des victimes de la pyrrhotite en Mauricie, nous les remercions sincèrement pour leur implication dans ces dossiers.

## **Travaux de réparation en 2017 :**

Ces aides financières de \$27M disponibles en 2017, sont le fruit d'un travail acharné de la CAVP et des élus y ayant contribué et permettront de débiter les travaux de réparation plus rapidement et sur un plus grand nombre de maisons qu'en 2016.

Les victimes éligibles sont donc invitées à contacter leur municipalité ou leur MRC, afin d'obtenir les informations pertinentes concernant ce programme d'aide 2017.

En ce qui concerne la CAVP, M. Steeve coordonnateur continuera de supporter les différentes victimes et de leur offrir les informations requises à l'avancement de leurs dossiers.

## **La CAVP, continue ses actions et priorités en 2017 :**

Très satisfaite de ces deux nouvelles annonces, faisant partie des objectifs qu'elle s'était fixés pour 2016, le travail se continue pour la Coalition et plusieurs autres enjeux sont déjà amorcés pour 2017.

Tout en maintenant son service aux victimes et une vigie sur les dossiers et engagements en cours, la CAVP travaille aussi sur d'autres dossiers prioritaires, dont :

### *Études sur le béton :*

Demander au gouvernement et aux instances concernées de continuer les études amorcées sur la pyrrhotite et la qualité du béton, afin de prévenir ce type de désastre dans le futur. Définir des balises fiables, afin de déterminer le taux réel à partir duquel la pyrrhotite engendre un processus destructif dans le béton.

### *Ajustement des taxes scolaires :*

Tenter de faire modifier la loi sur l'instruction publique touchant le mode de taxation scolaire, afin que les victimes puissent bénéficier d'une réduction de taxes scolaire immédiate et non pas répartie sur 3 ans.

Des démarches ont été amorcées à la fin 2016 et ce dossier sera traité en priorité en 2017.

### Coûts des travaux de réparation :

Continuer d'assurer une vigie concernant les coûts prohibitifs de réparation des maisons touchées par la pyrrhotite.

### Codes et normes :

Continuer de participer aux actions et tribunes visant à faire clarifier les normes de qualité du béton dans le code du bâtiment et les normes applicables.

### Informations aux victimes :

Maintenir notre partenariat avec les municipalités concernées et continuer d'informer et aider les victimes touchées par ce fléau.

### Collaboration pour la qualité de la construction au Québec :

Continuer notre collaboration avec le nouveau plan de garantie de constructions résidentielles (GCR) et maintenir notre présence sur ce conseil d'administration.

Collaborer avec les divers organismes du domaine de la construction ou de la défense de consommateurs étant impliqués dans la construction résidentielle au Québec.

Participer aux diverses tribunes ou actions visant l'amélioration de la construction résidentielle au Québec.

### Collaboration avec la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite au Connecticut :

Maintenir la collaboration mutuelle mise en place en 2016 avec la nouvelle coalition des victimes de la pyrrhotite au Connecticut (CCACB.org) Près de 30,000 résidences seraient touchées par ce fléau dans cet état américain.

### **En conclusion :**

Mise en place en 2009, la CAVP a défendu les intérêts des victimes de la pyrrhotite avec brio et acharnement. Après plus de 7 ans de bénévolat continu, plusieurs combats ont été gagnés et des dizaines d'enjeux traités dans l'intérêt des victimes et familles de la région.

La pyrrhotite a évoluée au fil du temps et la CAVP s'adapte constamment aux nouveaux enjeux et dossiers touchant cette problématique.

Le travail des membres de notre conseil d'administration et de notre coordonnateur (Steeve Guy) est axé sur les mêmes objectifs, soit : la défense des intérêts des victimes de la pyrrhotite et une meilleure qualité de construction résidentielle.

Pour la CAVP, il n'est pas question de baisser les bras et toutes les actions jugées requises pour venir en aide aux victimes et faire avancer ce dossier, seront mises en œuvre.

Nous remercions toutes personnes ou organismes qui de près ou de loin, nous supportent et contribuent à la défense des victimes de la pyrrhotite en Mauricie.

*Alain Gélinas*, président et *Michel Lemay*, VP et cofondateur de la CAVP.

Source :  
Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite  
819-448-0558